

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 janvier 2017

n°1

page 1/2

EXTRAIT:**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (2) : Mme AZIHARI, Mme PIAULET****Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAGUISE****RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Animations de fin d'année 2016 – Modification d'une demande de subvention au conseil Départemental**

Par délibération n°7 du 13 juin 2016, la CAPC a sollicité du conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour contribuer au financement des animations de fin d'année. Cette demande a été faite au titre du développement économique. En raison des modifications de compétences relevant des départements, ce dernier a demandé à la CAPC de reformuler sa demande au titre des animations locales.

La Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais a proposé un marché de Noël, des temps d'animations à thème ainsi qu'une patinoire extérieure, en centre-ville. Ces animations se sont déroulées du samedi 10 décembre 2016 au samedi 31 décembre 2016.

En faisant perdurer une tradition festive, elle a proposé à la fois, un événement convivial et populaire, et une attraction qui ont amené de nombreuses familles en centre ville.

Destinée à tous les habitants du bassin châtelleraudais, cette manifestation, proposée en association avec les partenaires économiques et associatifs du pays châtelleraudais a créé une dynamique d'animations festives, accentué la fréquentation des commerces et généré du trafic en centre-ville.

C'est donc au titre des animations locales qu'il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du plan de financement ci-dessous.

Budget de la manifestation :

Dépenses	€	Recettes	€
Petit matériel	3 000 €	Conseil Départemental	8 000 €
Location technique	37 000 €	Billetterie	14 000 €
Animations, cachets et frais annexes	31 000€	Auto-financement	64 000 €
Communication	15 000 €		
Total	86 000 €	Total	86 000 €

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 janvier 2017

n°1

page 2/2

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral 2016-SPC-92 du 28/11/16 portant modification des statuts de la CAPC,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 7 du 13 juin 2016 approuvant l'organisation des animations commerciales de fin d'année, le plan de financement proposé et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne,

CONSIDERANT l'intérêt de ces actions en matière d'animation et de valorisation du territoire,

CONSIDERANT qu'en raison de la rédefinition des compétences confiées aux collectivités territoriales par la loi NOTRe, la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais doit modifier l'intitulé de sa demande de subvention au Département de la Vienne. La subvention était initialement prévue au titre du développement économique et sera finalement demandée au titre des animations locales ;

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement précité,
- de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne pour un montant de 8 000 euros,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

Le montant des recettes correspondant aux subventions sera imputé sur la ligne budgétaire 94.2 / 7473 / 1100

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 26/01/2107

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER